

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 13 FÉVRIER 2023, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Patricia Bernard et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers François Potvin et Denis Bourgault.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE JEAN MORENCY.

EST AUSSI PRÉSENT : M. Robin Tremblay.

EST ABSENTE : Madame la conseillère Isabelle Beaurivage.

2023-21

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Jean Morency procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

2023-22

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que l'ordre du jour soit et est accepté, mais que le point 14 "Actualisation du plan de développement de la Chute à l'Ours" soit reporté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 janvier 2023, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Dépôt du rapport de dépenses urgentes - Fuite sous les rails du CN
7. Dépôt de la liste des membres du conseil ayant complété la formation sur l'éthique
8. Sollicitations, invitations, adhésions
9. Approbation des comptes des mois de janvier 2023 et décembre 2022 supplémentaire
10. Adoption du budget révisé 2022 de l'OMHMC
11. Adoption du budget 2023 de l'OMHMC
12. Fonds participatif rural 2023 - Priorisation de projets
13. Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean - Confirmation des dépenses pour le Site de tournage
- ~~14. Actualisation du plan de développement de la Chute à l'Ours~~
15. Adoption du second projet du règlement 591-2023, modifiant le zonage 424-2011
16. Projet de mise en commun du service d'ingénierie et abrogation de la résolution 2022-241
17. Ministère des Transports - Balayage de rues par le service des Travaux publics
18. Demande à la CPTAQ d'obtenir une extension d'un an à la décision 427896 rendue par la CPTAQ le 9 juin 2021
19. Demande à la CPTAQ pour le projet de développement domiciliaire du carré Marie-Brassard
20. Embauche d'une préposée aux restaurants
21. Embauche d'une brigadière remplaçante
22. Proclamation de la journée nationale de la promotion de la santé mentale positive
23. Correspondance
24. Rapport des élus
25. Questions du public
26. Varia
27. Prochaine assemblée publique le 13 mars 2023
28. Levée de l'assemblée

2023-23

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2023-24

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023,
AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 janvier 2023, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2023, tel que déposé à la présente séance;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-25

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Concernant la problématique rapporté du déneigement au rang 5 lors de la tempête du 29 décembre dernier, le registre du déneigeur était conforme. L'importance d'aviser les travaux publics rapidement dans ce type de situations, est souligné.

2023-26

DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉPENSES URGENTES
- FUITE SOUS LES RAILS DU CN :

Monsieur le maire, Jean Morency, dépose aux membres du conseil son rapport de dépenses urgentes en lien avec la fuite d'eau sous les rails du CN (près du 595 rue St-Cyrille).

2023-27

DÉPÔT DE LA LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL
AYANT COMPLÉTÉ LA FORMATION SUR
L'ÉTHIQUE :

Le directeur général et greffier par intérim, confirme séance tenante que Madame la conseillère Patricia Bernard a complété la formation sur le comportement éthique.

Élus	Formation complétée
Patricia Bernard	Oui

2023-28

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

Que soient autorisées les contributions, subvention ou adhésions suivantes:

Politique de subvention pour l'achat de produits d'hygiène durables Trois demandes	299.98\$
CPA les Étoiles sur glace Compétition Claude Boucher (don)	500 \$
Fondation du Centre Maria-Chapdelaine Radiothon 2023	500 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: Aucune.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2023-29

APPROBATION DES COMPTES DES MOIS DE
JANVIER 2023 ET DÉCEMBRE 2022
SUPPLÉMENTAIRE :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de janvier 2023 et décembre 2022 supplémentaire et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de janvier 2023 et décembre 2022 supplémentaire et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de janvier 2023, pour un montant de 464 749.73 \$ et décembre 2022 supplémentaire de 99 549.29 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élue mandatée à cette fin.

REPRODUCTION DES CERTIFICATS DU DIRECTEUR FINANCIER
01-2023 ET 12-2022-2

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-30

ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2022 DE
L'OMHMC :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

- a) Que la Ville de Normandin approuve le budget révisé 2022 de l'Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine, montrant des revenus de 179 008 \$ et des dépenses de 414 681 \$, résultant en un déficit à répartir de 235 673 \$ pour le secteur Normandin, comportant les ensembles immobiliers #1684 et #2669.
- b) Que la Ville de Normandin accepte de concourir au déficit prévu de 2022 pour un montant de 23 567 \$, soit la proportion de 10 % convenue au protocole d'entente signé avec la Société d'habitation du Québec.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-31

ADOPTION DU BUDGET 2023 DE L'OMHMC :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

- a) Que la Ville de Normandin approuve le budget 2023 de l'Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine, montrant des revenus de 180 605 \$ et des dépenses de 360 024 \$, résultant en un déficit à répartir de 179 419 \$ pour le secteur Normandin, comportant les ensembles immobiliers #1684 et #2669.
- b) Que la Ville de Normandin accepte de concourir au déficit prévu de 2023 pour un montant de 17 941 \$, soit la proportion de 10 % convenue au protocole d'entente signé avec la Société d'habitation du Québec, plus une réserve de 3000 \$ pour imprévus.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- c) Que la Ville de Normandin accepte de concourir pour un montant estimé de 9 443.88 \$, soit 10 % du montant des subventions versées pour le programme de subvention au logement (PSL).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-32

FONDS PARTICIPATIF RURAL 2023 -
PRIORISATION DE PROJETS :

CONSIDÉRANT les demandes suivantes, qui sont recommandées par le CCLSC:

Demandeur	Projet	Subvention accordée
Ville de Normandin	Projet parc du Centenaire	1 500 \$
Ville de Normandin	Communauté nourricière	1 500 \$
Ville de Normandin	Programmation de la semaine de relâche	500 \$
Ville de Normandin	Achat de jeux de société au Site touristique Chute à l'Ours	500 \$
	Total:	4 000 \$

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal accepte d'agir à titre de partenaire de projet dans le cadre des demandes faites par les organismes nommés précédemment.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-33

TOURISME SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN -
CONFIRMATION DES DÉPENSES POUR LE SITE
DE TOURNAGE :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a opéré le Site de tournage du film Maria Chapdelaine à des fins touristiques, au cours de la saison estivale 2022, en collaboration avec le Musée Louis-Hémon;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a défrayé le coût des dépenses relatives à l'opération du Site de tournage du film Maria Chapdelaine s'élevant à 47 969.08 \$;

CONSIDÉRANT la demande de Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean d'obtenir la preuve des sommes engagées par la Ville de Normandin pour les opérations du Site de tournage du film Maria Chapdelaine, dans le cadre de la subvention provenant de l'Entente de partenariat régionale en tourisme;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

Que la Ville de Normandin confirme à Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean qu'elle a défrayé une partie des coûts pour l'opération du Site de tournage du film Maria Chapdelaine pour un montant s'élevant à 47 969.08 \$.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2023-34

ADOPTION DU SECOND PROJET DU
RÈGLEMENT 591-2023, MODIFIANT LE
ZONAGE 424-2011 :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a tenu l'assemblée de consultation publique un peu plus tôt, pour le projet de règlement 591-2023 modifiant le règlement de zonage 424-2011 et ses amendements afin de permettre un centre de recherche en agriculture sur le bleuet dans la zone AF85;

CONSIDÉRANT que ce second projet de règlement contient des dispositions qui pourront faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (c. E-2.2);

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que le conseil municipal de Normandin adopte le second projet de modification 591-2023 afin de mettre à jour certaines dispositions.
- b) Que le texte de ce second projet de modification 591-2023 fasse partie de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-35

PROJET DE MISE EN COMMUN DU SERVICE
D'INGÉNIERIE ET ABROGATION DE LA
RÉSOLUTION 2022-241 :

ATTENDU que la municipalité de Normandin a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU que la municipalité de Normandin désire se joindre aux municipalités et à la MRC afin de présenter un projet de mise en commun pour un service d'ingénierie dans le cadre de l'aide financière;

ATTENDU qu'un élément était manquant dans la résolution 2022-241 adoptée le 7 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que le conseil de la Ville de Normandin s'engage à participer au projet de service d'ingénierie à la MRC de Maria-Chapdelainé et à assumer une partie des coûts.
- b) Que le conseil municipal autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.
- c) Que le conseil municipal nomme la MRC de Maria-Chapdelainé organisme responsable du projet.
- d) Que la résolution 2022-241 Projet de mise en commun du service d'ingénierie, adoptée le 7 novembre 2022, soit abrogée et remplacée par celle-ci.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2023-36

MINISTÈRE DES TRANSPORTS - BALAYAGE DE
RUES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable demande à la Ville de procéder au balayage mécanisé des artères sous leur juridiction (rue St-Cyrille et avenue du Rocher Est);

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin possède un équipement qui permet d'effectuer le balayage des rues;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a avantage à ramasser le sable rapidement, avant qu'il s'infiltré dans le système d'égouts;

CONSIDÉRANT que le MTQ s'engage à rembourser les frais engagés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

- a) Que le conseil municipal de Normandin autorise le service des travaux publics à réaliser les travaux de balayage requis par le ministère des Transports sur les parties urbaines de la rue St-Cyrille et de l'avenue du Rocher (route 169) sous juridiction provinciale;
- b) Que monsieur Anthony Paré, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer les documents nécessaires.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-37

DEMANDE À LA CPTAQ D'OBTENIR UNE
EXTENSION D'UN AN À LA DÉCISION 427896
RENDUE PAR LA CPTAQ LE 9 JUIN 2021 :

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a déjà rendu une décision (#427896) dans le dossier de demande d'exclusion de sa zone agricole une partie des lots #3307966, 3554868, 3554942, 5369299 et 3554873;

CONSIDÉRANT que la décision rendue par la CPTAQ accordait un délai de vingt-quatre (24) mois suivant la date de la décision pour modifier le schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement est en processus depuis juillet 2022;

CONSIDÉRANT que la MRC rencontre un retard supplémentaire avec le MAMH concernant la modification du schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT que le conseil a déjà déposé par la résolution 287-2019, l'engagement d'ajuster ses instruments d'urbanisme concernant la partie faisant l'objet de la demande d'exclusion d'une partie du territoire des Grands Jardins de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil municipal de la ville de Normandin appuie la demande de la MRC Maria-Chapdelaine et demande à la CPTAQ d'autoriser une extension de délai d'un (1) an à partir de la future date de décision.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2023-38

DEMANDE À LA CPTAQ POUR LE PROJET DE
DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU CARRÉ
MARIE-BRASSARD :

CONSIDÉRANT le développement domiciliaire à agrandir dans le périmètre urbain pour le carré Marie-Brassard, sur une superficie d'environ 1.9 ha;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite une conduite émissaire en zone agricole permanente d'une longueur d'environ 330 mètres;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la ville de Normandin accepte de faire une demande à la CPTAQ pour la construction d'un émissaire d'eau pluvial sur le terrain de Ferme Junique inc. pour le projet de développement domiciliaire du carré Marie-Brassard.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-39

EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE AUX
RESTAURANTS :

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de préposée aux restaurants;

CONSIDÉRANT que la candidature de Madame Nathalie Nadeau répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil municipal entérine l'engagement de Madame Nathalie Nadeau au poste de préposée aux restaurants, le tout selon les avantages prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-40

EMBAUCHE D'UNE BRIGADIÈRE
REMPLAÇANTE :

CONSIDÉRANT que la candidature spontanée de Madame Suzanne Tremblay au poste de brigadière remplaçante répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

Que le conseil municipal entérine l'engagement de Madame Suzanne Tremblay au poste de brigadière remplaçante, le tout selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2023-41

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE
DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE
POSITIVE :

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élu(e)s de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **Créer des liens et être bien entouré(e)s**;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil municipal de Normandin proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de la municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **Créer des liens et être bien entouré(e)s**.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-42

CORRESPONDANCE :

Opération Nez-rouge; OBJET: Remerciement de notre appui pour la campagne 2022.

Ministère des Transports et de la Mobilité durable; OBJET: Suivi de notre demande de transfert de gestion de la route Saint-Joseph (lien La Doré - Normandin) au ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs; OBJET: Lettre d'information sur la subvention de 1 316 346.21 \$ accordée à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2022.

2023-43

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

2023-44

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

2023-45

VARIA :

Aucun.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2023-46

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 13 MARS
2023 :

2023-47

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 32.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Jean Morency, maire

Robin Tremblay, directeur des finances
Directeur général et greffier par intérim